

Horaire des jours fériés

L'horaire du service Taxibus est modifié lors des jours fériés suivants :

Jour de l'An	Aucun service, bureau fermé
2 janvier	Service du samedi-dimanche
Dimanche de Pâques	Service du samedi-dimanche
Lundi de Pâques	Service du samedi-dimanche
Fête des Patriotes	Aucun service, bureau fermé
St-Jean-Baptiste	Aucun service, bureau fermé
Fête du Canada	Aucun service, bureau fermé
Fête du travail	Aucun service, bureau fermé
Action de grâces	Aucun service, bureau fermé
Noël	Aucun service, bureau fermé
26 décembre	Service réduit (12h00-14h00-16h00-17h10)

Points de vente

- **Bureau de STACR**
56 rue Charlotte, suite 320
(Billets, cartes mensuelles et cartes d'accès)
Ouverture de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi
- **Terminus d'autobus de Sorel-Tracy**
250, boulevard Poliquin
(Billets, cartes mensuelles et cartes d'accès)
Ouverture de 5h45 à 20h30 du lundi au vendredi
Et de 7h45 à 17h30 les samedis et dimanches
- **COOP du Cégep de Sorel-Tracy**
3000, boulevard de Tracy
(Cartes mensuelles et cartes d'accès)
Ouverture de 8h30 à 16h00 du lundi au vendredi
- **Pharmacie Brunet (secteur Sorel)**
69, rue Prince, Sorel-Tracy
(Cartes mensuelles seulement)
Ouverture de 9h00 à 21h00 du lundi au dimanche
- **Pharmacie Brunet (secteur Tracy)**
7000, avenue Plaza Tracy, Sorel-Tracy
(Cartes mensuelles seulement)
Ouverture de 9h00 à 21h00 du lundi au dimanche

Heures d'ouverture du centre d'appel

Lundi au vendredi
6h00 à 20h30

Samedi et dimanche
7h45 à 17h30

HORAIRE DES DÉPARTS

DU LUNDI AU VENDREDI

*6h00	*6h20	7h20	8h00	8h25	9h20	10h20	11h20	12h20
13h00	14h00	15h10	16h10	16h40	17h15	18h10	19h20	20h05

* Réserver la veille pour les départs de 6h00 et 6h20

JEUDI ET VENDREDI SOIR

Horaire habituel avec départ additionnel à **21h15

SAMEDI ET DIMANCHE

*8h30	10h30	12h00	14h00	16h00	17h10			
-------	-------	-------	-------	-------	-------	--	--	--

* Réserver la veille pour le départ de 8h30.

ANNULATION (départs spécifiques)

Pour annuler les départs de 6h00 ou 6h20 du lundi au vendredi, le départ de 21h15 les jeudis et vendredis, le départ de 8h30 la fin de semaine ou pour toutes autres annulations en dehors des heures d'ouverture de STACR, veuillez contacter directement la coop de taxi en composant le 450-743-3336 option 8 ou le 450-742-4545.

TARIFICATION

TARIF	PASSAGE UNITAIRE	CARTE MENSUELLE
Tarif ordinaire	5,00 \$	100,45 \$
Tarif étudiant et aîné	3,25 \$	66,00 \$

Passage unitaire : Tarif payable lors de chaque utilisation, en argent comptant ou à l'aide d'un billet unitaire (disponible au terminus d'autobus de Sorel-Tracy ou chez STACR), pour les utilisateurs occasionnels effectuant moins de 6 déplacements par semaine.

Carte mensuelle : Carte destinée aux utilisateurs qui effectuent 6 déplacements et plus par semaine. Elle permet d'effectuer un nombre illimité de déplacements au cours du mois de validité de la carte (du 1^{er} au dernier jour du mois).

MODES DE PAIEMENT

À bord des taxis, le paiement en argent comptant ou à l'aide d'un billet unitaire est exigé. Les chauffeurs remettent de la monnaie. **Pour accélérer le service, les gens devraient avoir la monnaie exacte.**

Dans les points de vente, il est possible de payer à l'aide du paiement direct ou des principales cartes de crédit.

COORDONNÉES

☎ (450) 743-3336 Téléc. : (450) 746-7828 🌐 www.mrcpierredesaurel.com/taxibus
✉ taxibus@stacr.ca



SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI

DÉPLIANT D'INFORMATION

En vigueur le 9 février 2019

INFORMATION

☎ (450) 743-3336

Administré par :

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA

MRC
de Pierre-De Saurel

DESCRIPTION DU SERVICE

Taxibus est un service intermunicipal de transport collectif par taxi, basé sur un système de réservations. Les déplacements des usagers sont effectués en fonction de l'horaire établi, à l'aide de plus de 325 arrêts implantés sur les territoires de Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel.

Le service est disponible pour tous afin de faciliter la mobilité et de préconiser un transport plus vert et durable sur le territoire de la MRC de Pierre-de Saurel.

INSCRIPTION

Pour utiliser le service Taxibus, il est obligatoire de posséder une carte d'accès. La carte est disponible **aux bureaux de STACR**, au **Terminus d'autobus de Sorel-Tracy** et à la **COOP du Cégep de Sorel-Tracy** au coût de **6,00\$**.

Lors de l'inscription, il est nécessaire de fournir :

1. **Une pièce d'identité avec photo**, soit la carte d'assurance-maladie, le permis de conduire ou le passeport.
2. **Une photo récente** d'une dimension maximale de 3 centimètres par 3,5 centimètres, qui sera utilisée pour fabriquer la carte.

Les étudiants à temps plein âgés de 16 ans et plus devront fournir, en plus des éléments ci-dessus, le formulaire d'inscription de Taxibus **dûment complété et authentifié par leur institution scolaire**.

Les enfants âgés entre 0 et 5 ans inclusivement voyagent gratuitement lorsqu'ils accompagnent un adulte détenant une carte d'accès Taxibus. Leur présence doit cependant être mentionnée lors de la réservation.

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE D'ACCÈS

CARTE D'ACCÈS À TARIF ORDINAIRE

La carte d'accès à **tarif ordinaire** est valide pour une durée de **4 ans**.

CARTE D'ACCÈS À TARIF RÉDUIT

La carte d'accès pour les **étudiants** à temps plein âgés de 6 ans et plus est valide jusqu'au **31 octobre** de l'année scolaire en cours.

La carte d'accès pour les **aînés** âgés de 65 ans et plus est valide pour une durée de **7 ans**.

RÉSERVATION

**Les usagers doivent réserver leur déplacement
AU MOINS 1 HEURE AVANT LE DÉPART CHOISI**

Informations à fournir lors d'une réservation :

1. Le numéro de membre inscrit sur la carte d'accès et le nom de l'utilisateur
2. La date et l'heure du déplacement (voir l'horaire des départs au verso)
3. Le numéro d'arrêt d'embarquement et de débarquement

Par téléphone, il est possible de réserver des déplacements pour une période de 1 semaine maximum. Pour réserver des déplacements sur une période allant jusqu'à 1 mois maximum, il est possible de le faire à l'aide du formulaire de réservation Taxibus. Une fois complété, il suffit de le transmettre au service à la clientèle de STACR en personne, par télécopieur, par courrier électronique ou par la poste.

EMBARQUEMENT

Les usagers ayant réservé un déplacement doivent attendre **obligatoirement à l'arrêt Taxibus**. Il est également fortement recommandé de s'y rendre quelques minutes **AVANT** l'heure du départ, afin d'éviter les retards.

À compter de l'heure du départ, un délai d'attente allant jusqu'à 15 minutes peut survenir, dépendamment du nombre de passagers jumelés dans la même voiture. **L'utilisateur doit demeurer à l'arrêt Taxibus tant que le délai de 15 minutes n'est pas écoulé**. Passé ce délai, il est recommandé de contacter le service à la clientèle Taxibus.

Lors de l'embarquement, l'utilisateur doit montrer sa carte d'accès au chauffeur et payer la somme exigée pour le déplacement, ou présenter sa carte mensuelle.

À bord du véhicule, tous les passagers doivent attacher leur ceinture de sécurité, comme la loi l'exige.

ANNULATION (politique)

**L'utilisateur désirant annuler une réservation doit le faire
AU MOINS 45 minutes AVANT L'HEURE DU DÉPART
sans quoi une pénalité lui sera imposée**

Pour détails supplémentaires, veuillez consulter la rubrique Annulation (départs spécifiques) située en dessous de l'horaire des départs.

PÉNALITÉ

L'utilisateur aura une pénalité s'il omet de se présenter à l'heure du départ réservé ou s'il annule sa réservation **moins de 45 minutes avant l'heure du départ**.

Lorsqu'une infraction est commise, une pénalité est inscrite au dossier du membre et des **frais de 5,00\$** par pénalité lui seront réclamés **lors de son prochain déplacement**. Le non-paiement de la pénalité entraîne automatiquement la suspension du membre fautif et annule, par le fait même, toutes les réservations ultérieures au dossier du membre, jusqu'au paiement des pénalités dues.

VOYAGER AVEC UN ENFANT

Un usager accompagné d'un jeune enfant (âgé de 0 à 5 ans) doit le **mentionner lors de la réservation ou de l'annulation**, car l'enfant occupera une place supplémentaire dans le taxi. L'utilisateur doit également mentionner s'il voyagera avec une poussette pour enfant.

L'utilisateur accompagné de l'enfant doit s'asseoir à l'arrière du véhicule, **attacher l'enfant** avec la ceinture du véhicule ou l'installer **dans un siège d'auto pour bébé fourni et installé par l'utilisateur**.

Dès **l'âge de 6 ans**, les enfants doivent avoir leur propre carte d'accès pour utiliser le service Taxibus.

BAGAGES ET COLIS

Aucun bagage n'est accepté dans le coffre arrière des voitures taxis, à l'exception du matériel de première nécessité tel une marchette, des béquilles ou une poussette d'enfant, qui peuvent y être placés par l'utilisateur. Le cas échéant, l'utilisateur doit le mentionner au moment de la réservation.

2 bagages à main par usager sont autorisés à bord des véhicules, à condition qu'ils puissent être **posés sur les genoux** de l'utilisateur, sans occuper la place des autres passagers ou risquer de les blesser.